

Ref : CFVU2023/ D23-0602

CFVU DU 15 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA PARTIE SOCLE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 juin 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Les modifications portent sur les contenus de la version adoptée le 04/05/2023 :

SECTION 2 LE REGIME GENERAL ET LE REGIME SPECIAL D'ETUDES

2 Le régime spécial d'études (RSE)

- Précisions sur les étudiants relevant de l'engagement étudiant et ceux justifiant d'une situation spécifique non couverte par l'engagement étudiant,
- Précisions sur le calendrier de demande d'aménagement.

SECTION 4 LES SESSIONS D'EXAMENS

1 Le déroulement des examens terminaux

1.5 La Fraude et le plagiat

- Modification de la définition (§1),
- Citation systématique des sources y compris des contenus générés par les outils d'intelligence artificielle (IA), tels que Chat-GPT ou DAL-E, qu'il est interdit de présenter comme une œuvre humaine.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LES MODIFICATIONS DE LA PARTIE SOCLE DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15/06/2023.*

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le: 04/10/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 22/06/2023